

Mouvement inter 2022 : les modalités et les documents sont en ligne

[Calendrier des opérations :](#)

- **9 novembre à midi au 30 novembre 2021 à midi** : saisissez vos vœux (31 au maximum) pour des académies ou le vice-rectorat de Mayotte ou pour les mouvements spécifiques (15 au maximum)
- **À partir du 1er décembre 2021** :Télécharger votre confirmation de demande dans l'application SIAM. La confirmation doit ensuite être transmise signée à votre chef d'établissement avec les pièces justificatives en respectant les dates fixées par la rectrice .
- **Décembre 2021** : constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap, respectez les délais fixés par la rectrice. [Lire ici](#)
- **Janvier 2022** : consultez votre barème et, en cas de désaccord, contactez au plus vite votre rectorat
- **11 février 2022 minuit** : date limite pour envoyer une demande tardive.
- **3 mars 2022** : prenez connaissance du résultat de votre demande de mutation sur I-Prof.

[Accéder au BOEN spécial mouvement.](#)



[Fiche de suivi](#)

1 fichier·s 38.32 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 2 bis établissements relevant de l'éducation prioritaire

1 fichier·s 53.53 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 5 situation des enseignants de SII

1 fichier·s 54.85 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 4 éléments du barème

1 fichier·s 160.21 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 3 critères CIMM

1 fichier·s 82.19 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 2 établissements relevant de l'éducation prioritaire

1 fichier·s 57.49 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : annexe 1 modalité d'inscription

1 fichier·s 295.46 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : L'arrêté

1 fichier·s 744.87 KB

[Télécharger](#)



Mouvement inter 2022 : La circulaire

1 fichier·s 6.01 MB

[Télécharger](#)